



Évaluation du Programme de conservation et protection

Le Programme de conservation et protection (C et P) promeut et maintient le respect des lois, des règlements, des politiques et des mesures de gestion afin d'obtenir le résultat global que les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques soient protégés contre l'exploitation et l'interférence illégales.

Au sujet de **Q**L'évaluation

L'objectif de l'évaluation était de déterminer les défis et les opportunités dans l'exécution et la gestion du Programme de C et P et de fournir à la haute gestion des informations fondées sur des données probantes pour la prise de décisions et l'amélioration du programme.



Crédit photo: Compte Facebook
du Ministère des Pêches et des Océans

Constatations de l'évaluation

- Le mandat du Programme de C et P est compris, bien que les principaux objectifs du programme soient moins clairement définis. Les agents des pêches mènent de nombreuses activités qui peuvent être importantes, mais qui peuvent aller au-delà des responsabilités imposées par la loi et du mandat de conformité et d'application de la loi.
- Le financement du programme a augmenté au cours de la période de six ans évaluée (2016-2017 à 2021-2022), en grande partie pour soutenir la surveillance aérienne et les initiatives prioritaires. Le financement en capital est resté stable ou a diminué au fil du temps.
- Les immobilisations ont été dépréciées au-delà de la moyenne du Ministère et les principaux actifs sont proches de la fin de leur durée de vie utile ou l'ont dépassée.
- Bien qu'il n'y ait pas d'entente sur la meilleure structure hiérarchique pour le Programme de C et P, il existe un soutien substantiel en faveur de structures hiérarchiques cohérentes dans toutes les régions.
- Des travaux sont nécessaires pour mieux intégrer le Service national de renseignements sur les pêches (SNRP) dans le programme et pour favoriser une utilisation plus efficace de ses produits à base de renseignements.

Recommandations

Les résultats de l'évaluation ont donné lieu à quatre recommandations :

- 1** clarifie le mandat et les objectifs du programme, qui orienteront les activités nécessaires pour atteindre les résultats escomptés. Ces changements devront ensuite être soutenus et mis en œuvre et faire l'objet d'une large communication au sein du programme et dans l'ensemble du Ministère
- 2** renforce les responsabilités liées aux programmes et facilite l'exécution uniforme des programmes à l'échelle nationale, ce qui comprend un examen de la gouvernance du programme, des structures hiérarchiques et de la communication entre l'administration centrale et les régions
- 3** améliore les méthodes et les outils de prévision financière, accroisse la transparence et soutienne la planification et l'affectation des fonds pour l'exécution des programmes
- 4** accorde la priorité à l'intégration du SNRP dans le programme et clarifie les rôles et les responsabilités de tous les employés dans la production et l'utilisation du renseignement